

Informations aux familles

à destination des centres sportifs de l'été 2024

La fiche d'autorisation est à destination des enfants de 7 à 14 ans.
Pour les retours, les bus effectueront le chemin inverse à partir de 18h30.

1/ Quand ?

J'inscris mon enfant sur la semaine suivante :

- Du 08/07 au 12/07
- Du 15/07 au 19/07
- Du 22/07 au 26/07

- Du 29/07 au 02/08
- Du 05/08 au 09/08
- Du 12/08 au 16/08

- Du 19/08 au 23/08

2/ Où ?

Centre sportif Nord - Gymnase Toulouse Lautrec
06 58 86 30 80 / sportetquartiersnord@mairie-toulouse.fr

Mon enfant prendra le bus : Oui Non (Si oui, veuillez cocher le bus et l'arrêt emprunté par votre enfant)
Si non, votre enfant se rendra directement au gymnase.)

BUS 1

- 1. Bourbaki : 25 bd Silvio Trentin à 13h15
- 2. Lalande : 239 av de Fronton à 13h20
- 3. Métro 3 cocus : chemin des Izards (devant la CAF) à 13h25
- 4. La Vache : 104 av de Fronton à 13h30

BUS 2

- 1. Métro Borderouge : bd André Netwiller à 13h15
- 2. Croix Daurade : 139 route d'Albi, arrêt bus Ecole Cuvier à 13h20
- 3. Lapujade : place de l'armée d'Afrique (face Intermarché) à 13h25
- 4. La Maourine : arrêt Lovin. Place Jeanne-Emilie de Villeneuve rue Pierrette Louin à 13h30

Centre sportif Ouest - Gymnase Cosec Mirail
06 58 86 35 24 / sportetquartiersouest@mairie-toulouse.fr

Mon enfant prendra le bus : Oui Non (Si oui, veuillez cocher le bus et l'arrêt emprunté par votre enfant)
Si non, votre enfant se rendra directement au gymnase.)

BUS 1

- 1. Valmy : rue du Recteur Dottin à 13h05
- 2. Bellefontaine : allée de Bellefontaine (face commissariat) à 13h15
- 3. Bagatelle : centre culturel Henri Desbals à 13h30

BUS 2

- 1. Reynerie : COSEC Reynerie, 7 chemin Jean François Lesueur à 13h10
- 2. Pradettes : gymnase des Pradettes, rue Ferdinand de Lesseps à 13h30

Centre sportif Sud Est - Gymnase Jean Moulin
06 58 86 29 23 / sportetquartiersest@mairie-toulouse.fr

Mon enfant prendra le bus : Oui Non (Si oui, veuillez cocher le bus et l'arrêt emprunté par votre enfant)
Si non, votre enfant se rendra directement au gymnase.)

BUS 1

- 1. Empalot : rue de Toulon (devant le gymnase Daste) à 13h10
- BUS 3**
- 2. Gonin : impasse Gaston Génin (terminus du 22) à 13h10
- 3. Lespinet : av Lespinet (arrêt Latécoère) à 13h20
- 4. Cosec Rangueil : chemin du canal (parking du gymnase) à 13h30

BUS 2

- 1. Amouroux : Église Saint André, chemin Michoun, arrêt 19 à 13h10
- 2. Soupetard : rue Louis Plana (place du marché) à 13h20
- 3. La Gloire : 151 av Jean Chaubet (parking) à 13h30

Autorisation Parentale

Centres sportifs d'été 2024

Cette autorisation parentale pour les centres sportifs d'été 2024 est valable pour les stages sports et quartiers de la Toussaint 2024, d'hiver 2025, de printemps 2025 et pour les activités sportives de proximité.

Enfant

NOM : Prénom : Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance :
N° DUI :
Etablissement scolaire fréquenté :
Nom de la compagnie d'assurance : N° sociétaire :
PROBLÈME DE SANTÉ PARTICULIER à signaler dont PAI (protocole d'accueil individualisé) ou notification MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) :
.....

Représentants

NOM : NOM :
Prénom : Prénom :
Adresse : Adresse :
.....
Code postal : Code postal :
Ville : Ville :
N° téléphone portable : N° téléphone portable :
Courriel : Courriel :

Contact en cas d'urgence (si différents des représentants)

NOM : NOM :
Prénom : Prénom :
N° téléphone : N° téléphone :

Information aux familles

- 1- Une information préalable à chaque action de la Direction des Sports et des Bases de Loisirs précisera les conditions d'accès aux activités (activités, dates, lieux, âge, horaires,...). La Mairie de Toulouse ne pourra être tenue pour responsable de toute modification ou annulation de programmation rendue nécessaire par les circonstances.
- 2- La responsabilité de la Mairie de Toulouse, ou de ses agents, ne peut être engagée en cas de sinistres survenus en dehors des activités prévues.
- 3- Tout stagiaire inscrit aux activités menées par la Direction des Sports et des Bases de Loisirs s'engage à respecter les règles élémentaires suivantes : respect des éducateurs, des règles de sécurité, du fonctionnement des activités, des installations, du matériel, de l'hygiène,... Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par la Direction des Sports et des Bases de Loisirs. Les parents seront avertis de la décision prise et pourront se tenir informés de la présence de leur(s) enfant(s) aux activités, directement auprès de chaque centre sélectionné au recto.
- 4- La Mairie se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions à 4 semaines par enfant durant l'été afin de donner l'accès à tous.
- 5- En cas d'absences non justifiées, la Mairie se réserve le droit d'annuler l'inscription de la semaine en cours.

Je soussigné(e) (Nom) : (Prénom) : titulaire de l'autorité parentale de l'enfant, autorise celui-ci à participer aux activités de la Direction des Sports et des Bases de Loisirs de la Mairie de Toulouse.
J'autorise les éducateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la santé ou la sécurité de mon enfant.
J'atteste que celui-ci ne présente, à ma connaissance, aucun trouble (cardiaque ou autre) incompatible avec la pratique d'activités physiques et sportives.

J'autorise mon enfant à venir seul, et à rentrer seul à la fin des activités : Oui Non
La Mairie de Toulouse effectue régulièrement des photos et des vidéos dans le cadre des activités organisées par ses services pour une stricte utilisation sur les supports de communication de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole. J'autorise cette utilisation : Oui Non
Fait à Toulouse, le :

Signature du titulaire de l'autorité parentale :

Signature du stagiaire :